

COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Le deux août deux mil seize, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une session ordinaire qui aura lieu en Mairie le lundi vingt-neuf août à vingt heures.

Ordre du jour :

- ↪ remplacement du deuxième adjoint
- ↪ projet de révision ou de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ↪ questions diverses

L'an deux mil seize le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST-PRIEST DE GIMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M.BARROT Bernard, Maire

**Étaient présents :** M.BARROT BERNARD, M.BUGEAT THIERRY, M.DEVEIX SERGE, M.TAUTOU REMI, M.SAUVAGNAT NOEL, M.BION CHRISTIAN, M.CHAUMEIL FABRICE, Mme SUIRE CATHERINE

**Était absente et excusée :** Mme FAURE-BEYSSERIE SYLVIE

**Étaient absents :** Mme CEAUX MARIE-CLAIRE, M.FAUCHER BERNARD

**Secrétaire de séance :** M.TAUTOU REMI

**1) Remplacement du 2<sup>ème</sup> adjoint**

Présents : 8 – pour : 5 – contre : 3 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze  
Reçue le 2 septembre 2016  
Publiée le 6 septembre 2016

Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Considérant qu'il n'est pas de bonne administration de maintenir dans ses fonctions un adjoint qui n'assure plus ses délégations, le maire propose au Conseil Municipal de ne pas maintenir Madame Marie-Claire CEAUX dans ses fonctions de deuxième adjoint.

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal décide, par vote à bulletin secret avec 5 voix pour et 3 contre :*

*↪ décide de ne pas maintenir Madame Marie-Claire CEAUX dans ses fonctions de deuxième adjointe.*

**2) Election du 2<sup>ème</sup> adjoint**

Présents : 8 – pour : 7 – contre : 0 – abstention : 1

Préfecture de la Corrèze  
Reçue le 2 septembre 2016  
Publiée le 6 septembre 2016

Le maire, conformément à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et compte tenu de la décision du Conseil Municipal de ne pas maintenir Madame Marie-Claire CEAUX dans ses fonctions de deuxième adjoint, invite les conseiller(e)s municipaux à procéder à l'élection du nouveau deuxième adjoint.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

**8**

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code

Electoral :

**1**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7  
Majorité absolue : 4  
A obtenu : M. Christian BION sept voix (7)  
M. Christian BION ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé  
adjoint et a été immédiatement installé.

**3) Attribution d'une indemnité de fonction au 2<sup>ème</sup> adjoint**

Présents : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze  
Reçue le 2 septembre 2016  
Publiée le 6 septembre 2016

*Le Conseil Municipal,*

- Vu les articles L.2123-20, L.3123-18 et L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Après en avoir délibéré, décide d'attribuer à :*

*✚ M. Christian BION, 2ème adjoint, une indemnité brute représentant 6.6 % de l'indice 1015, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.*

**4) Information PLU**

Suite à des sollicitations d'administrés et compte tenu que le PLU a maintenant 10 ans, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire évoluer ce document fixant les règles d'urbanisme sur la commune. A cet effet, un courrier sera envoyé à chaque habitant de la commune afin de recueillir leurs éventuelles demandes de modification. Une commission serait mise en place afin d'étudier ces demandes. En fonction de ces demandes, la poursuite de la révision du PLU sera soumise au Conseil Municipal.

**Fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que ci-dessus**

- 1) **Remplacement du 2<sup>ème</sup> adjoint**
- 2) **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint**
- 3) **Attribution d'une indemnité de fonction au 2<sup>ème</sup> adjoint**
- 4) **Information PLU.**

**Présents :**

**Bernard BARROT**

**Noel SAUVAGNAT**

**Thierry BUGEAT**

**Christian BION**

**Serge DEVEIX**

**Fabrice CHAUMEIL**

**Rémi TAUTOU**

**Catherine SUIRE**